

Fonds privé d'actions canadiennes Profil^{MC} – Séries B-REEL et JSF-REEL

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Fonds privé d'actions canadiennes Profil^{MC} – séries B-REEL et JSF-REEL. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine (« conseiller IG »), téléphoner à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au ig.ca/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu*

Code(s) du Fonds	Série B-REEL [2126] Série JSF-REEL [2127]	Gestionnaire du fonds	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Date de création de la série	Série B-REEL : 24 octobre 2025 Série JSF-REEL : 24 octobre 2025	Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée (gestionnaire de portefeuille); Beutel, Goodman & Compagnie Ltée Fidelity Investments Canada s.r.l., et Corporation Financière Mackenzie (sous-conseillers)
Valeur totale du Fonds au 31 août 2025	10,0 G\$	Distributions	Annuelles
Ratio des frais de gestion (RFG)**	Série B-REEL : Non disponible étant donné que la série est nouvelle.	Placement minimal du ménage***	Série B-REEL : 50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

* Le présent document porte sur les titres des séries B-REEL et JSF-REEL. Pour en savoir plus sur les substitutions automatiques, reportez-vous à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-dessous.

** Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais du Fonds » pour connaître les RFG applicables à chaque série.

*** Veuillez consulter le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du Fonds » pour connaître le montant de placement minimal du ménage applicable à chaque série.

Dans quoi le Fonds investit-il?

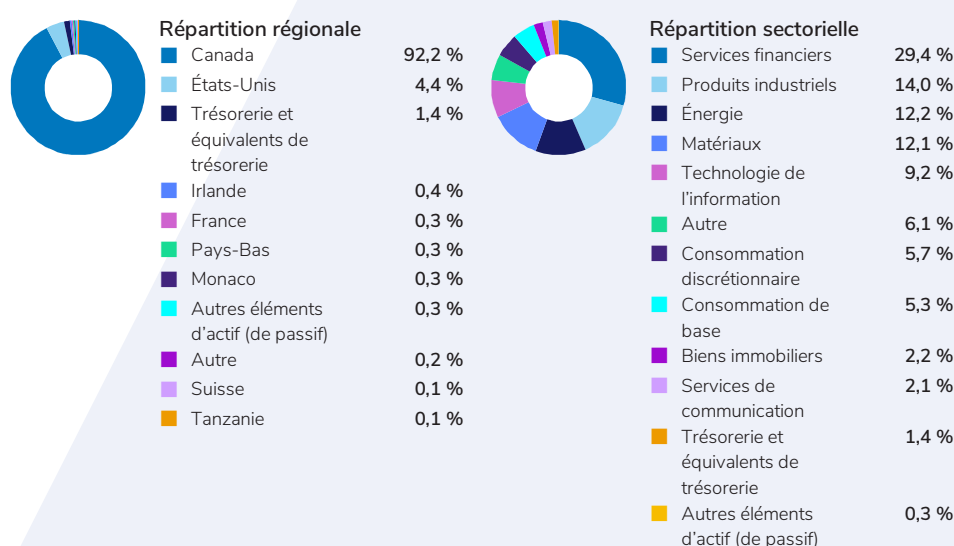
Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des actions canadiennes. Pour ce faire, le Fonds alloue son actif à un certain nombre de mandats en actions canadiennes, dont les suivants : Valeur grande capitalisation, Croissance grande capitalisation et Actions de base et Placements privés. Chaque mandat est géré séparément. En règle générale, le Fonds n'investit pas plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 août 2025. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (au 31 août 2025)

1.	Banque Royale du Canada	7,1 %
2.	La Banque Toronto-Dominion	5,1 %
3.	Shopify Inc.	4,5 %
4.	Mines Agnico Eagle Ltée	3,5 %
5.	Canadien Pacifique Kansas City Ltée	2,7 %
6.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,1 %
7.	Intact Corporation financière	2,1 %
8.	Dollarama inc.	2,1 %
9.	Suncor Énergie Inc.	2,0 %
10.	Brookfield Corp.	1,9 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		33,1 %
Nombre total de placements		232

Répartition des placements (au 31 août 2025)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérerez pas nécessairement le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série B-REEL du Fonds. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série B-REEL du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série B-REEL est nouvelle.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme.

Note : Cette série est offerte exclusivement pour les placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL).

Combien cela coûte-t-il?

La section qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série B-REEL et de série JSF-REEL du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Nous offrons aux investisseurs admissibles des réductions des frais de gestion et d'administration combinés sur leurs placements dans des Fonds d'IG Gestion de patrimoine admissibles comme il est indiqué dans le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du Fonds ». Si votre ménage a des actifs de 500 000 \$ ou plus (les « critères d'admissibilité »), nous échangerons automatiquement vos titres de série B-REEL contre des titres de série JSF-REEL du Fonds (qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés). Une fois que vous aurez échangé vos titres contre des titres de série JSF-REEL du Fonds, vous conserverez vos titres de série JSF-REEL même si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité. Consultez la rubrique « Frais » dans le prospectus simplifié du Fonds et contactez votre conseiller IG pour obtenir plus de détails.

1. Frais d'acquisition

Les parts de séries B-REEL et JSF-REEL sont assorties de l'option sans frais. Vous ne payez donc aucuns frais d'acquisition si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts.

Si vous achetez des titres de la présente série du Fonds, le gestionnaire du Fonds pourrait verser à votre conseiller IG une prime de croissance pouvant atteindre 2,75 %. Le gestionnaire du Fonds pourrait verser à votre conseiller IG un montant supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la prime de croissance si nous avons retenu ses services en tant que conseiller IG avant le 1^{er} octobre 2023 ou s'il s'est joint à notre entreprise il y a moins de quatre ans. Les conseillers qui occupent ce poste seulement depuis le 30 septembre 2023 ne recevront pas de montant supplémentaire.

Niveau de risque

IG Gestion de patrimoine estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du Fonds.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de série B-REEL du Fonds sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série B-REEL est nouvelle.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série B-REEL du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série B-REEL est nouvelle.

Un mot sur la fiscalité

Étant donné que vous détenez vos titres du Fonds dans un compte enregistré, les distributions du Fonds ne sont habituellement pas incluses dans votre revenu imposable. Des règles spéciales s'appliquent aux retraits d'un REEL, et nous vous invitons à consulter un conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel du Fonds. Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des charges d'exploitation (y compris les frais de service et d'administration) et des frais d'opérations.

Les frais de gestion annuels de la série sont de 1,70 % de la valeur de la série. Comme la présente série est nouvelle, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Le tableau ci-dessous présente la diminution combinée des frais de gestion et d'administration de la série B-REEL à la série JSF-REEL.

Placements du ménage	Série	Réduction des frais de gestion et d'administration combinés (par rapport à la Série B-REEL)
Jusqu'à 499 999 \$	B-REEL	s.o.
500 000 \$ et plus	JSF-REEL	0,25 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous conservez votre placement dans le Fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous donne votre conseiller IG.

Le gestionnaire du Fonds verse la commission de suivi à votre conseiller IG. Elle est prélevée, en tout ou en partie, sur les frais de gestion du Fonds et elle est établie d'après la valeur de votre placement. Son taux se situe dans une fourchette de :

- 0,40 % à 0,70 % par année (4,00 \$ à 7,00 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange de titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais de 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais pour opérations à court terme excessives	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec IG Gestion de patrimoine ou votre conseiller IG pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

IG Gestion de patrimoine
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :

IG Gestion de patrimoine
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1-888-746-6344

ig.ca/fr

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.